

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE  
– ETIQUETAGE ET NOTICE COMBINES**

**SACS DE 5 ET 10 KG**

**1. NOM DU MEDICATION VÉTÉRINAIRE**

FLUBENDAZOLE 6 PORC-VOLAILLE  
Prémélange médicamenteux

**2. COMPOSITION**

Un g contient :

**Substance active :**

Flubendazole..... 6 mg

Poudre blanchâtre, fine sans agglomérats.

**3. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

5 kg  
10 kg

**4. ESPÈCES CIBLES**

Porcins, volailles.

**5. INDICATIONS D'UTILISATION**

**Indications d'utilisation**

Affections à parasites sensibles au flubendazole.

Chez les volailles :

- Traitement des infestations par les parasites suivants :

Nématodes gastro-intestinaux :

*Ascaridia spp,*

*Heterakis gallinarum,*

*Capillaria spp,*

*Trichostrongylus tenuis,*

*Amidostomum anseris* (oie).

Nématodes de l'appareil respiratoire :

*Syngamus trachea.*

Chez les porcins :

- Traitement des infestations par les parasites suivants :

Nématodes gastro-intestinaux :

*Ascaris suum*,

*Oesophagostomum dentatum*,

*Trichuris suis*,

*Hyostromylus rubidus*,

*Strongyloïdes ransomi*.

Nématodes de l'appareil respiratoire :

*Metastrongylus elongatus*.

## 6. CONTRE-INDICATIONS

### Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une hypersensibilité à la substance active.

## 7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

### Mises en garde particulières

#### Mises en garde particulières

Ce prémélange médicamenteux est exclusivement destiné aux espèces de destination indiquées à la rubrique « Espèces cibles ».

#### Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Ce prémélange médicamenteux est destiné à la fabrication d'aliments médicamenteux solides et ne peut être utilisé en l'état.

#### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Manipuler ce médicament vétérinaire en prenant les précautions recommandées afin d'éviter tout risque d'exposition. Le port d'un masque, de lunettes et de gants de protection, est recommandé lors de la préparation de l'aliment. Éviter de respirer les poussières et éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Gestation et lactation :

Le médicament vétérinaire peut être utilisé chez les truies gestantes.

Son innocuité n'a pas été évaluée chez les truies allaitantes, son utilisation pendant la lactation devra faire l'objet d'une évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire.

#### Oiseaux pondeurs :

L'innocuité du médicament vétérinaire a été évaluée chez les poules pondeuses.

Le médicament vétérinaire peut être utilisé chez ces animaux.

#### Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi :

Ce médicament vétérinaire est destiné à être utilisé pour la préparation d'aliments médicamenteux.

## 8. EFFETS INDÉSIRABLES

### Effets indésirables

Non connus.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette étiquette, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>.

## 9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION

### Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale. Après incorporation dans l'aliment.

#### Volailles :

3 mg de flubendazole par kg de poids vif et par jour pendant 7 jours. Pour un ingéré alimentaire quotidien de 100 g par kg de poids vif, cette posologie correspond à 30 ppm dans l'aliment.

#### Porcins :

0,75 mg de flubendazole par kg de poids vif et par jour pendant 10 jours. Pour un ingéré alimentaire quotidien de 50 g par kg de poids vif, cette posologie correspond à 15 ppm dans l'aliment.

ou

1,50 mg de flubendazole par kg de poids vif et par jour pendant 5 jours. Pour un ingéré alimentaire quotidien de 50 g par kg de poids vif, cette posologie correspond à 30 ppm dans l'aliment.

## 10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE

### Indications nécessaires à une administration correcte

## 11. TEMPS D'ATTENTE

### Temps d'attente

Viande et abats :

Porcins : 5 jours.

Poules et poulets : 4 jours.

Faisans : 5 jours.

Dindes : 2 jours.

Autres volailles : 15 jours.

Œufs : zéro jour.

## 12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

### Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

### **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ÉLIMINATION**

#### **Précautions particulières d'élimination**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin.

### **14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

#### **Classification des médicaments vétérinaires**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

### **15. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS**

FR/V/6096514 5/2005

#### **Emballage**

Sac de 5 kg

Sac de 25 kg

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

### **16. DATE DU DERNIER ÉTIQUETAGE APPROUVÉ**

#### **Date du dernier étiquetage approuvé**

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments. (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

### **17. COORDONÉES**

#### **Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

HUVEPHARMA SA

34 rue Jean Monnet

Zone industrielle d'Etriché

Segré

49500 Segré-en-Anjou Bleu

02 41 92 11 11

info.france@huvepharma.com

## **18. AUTRES INFORMATIONS**

### **Autres informations**

## **19. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT»**

À usage vétérinaire uniquement.

## **20. DATE DE PÉREMPTION**

EXP {mm/aaaa}

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 3 mois.

Durée de conservation après incorporation dans les aliments ou les aliments pour animaux en granulés : 9 mois.

## **21. NUMÉRO DU LOT**

Lot {numéro}